



Bruxelles, le 29 juin 2022

Sujet:

**La concertation entre le Collège des cours et tribunaux et le ministre de la justice a abouti à des places vacantes supplémentaires pour la magistrature !**

Des discussions entre le Collège des cours et tribunaux et le ministre de la Justice ont conduit à ce que le budget des postes vacants publiés en décembre mais non pourvus, soit à nouveau mis à la disposition des cours et tribunaux à un rythme accéléré. Cela permettra, notamment, aux stagiaires judiciaires et aux juristes qui ont récemment réussi l'examen d'aptitude professionnelle de la magistrature de postuler à 54 postes vacants, soit beaucoup plus que ce qui était initialement possible. Ceci est très important car un nombre insuffisant de juges mène à un service moins rapide et de moindre qualité pour le citoyen.

Le 18 mai 2022, un article est paru à la une du journal « De Standaard » sur l'inquiétude du Collège des cours et tribunaux concernant le budget trop limité pour les nouveaux postes vacants. Les discussions avec le ministre ont abouti à la publication de 14 places vacantes de juge au Moniteur belge le 17 juin 2022. Aujourd'hui, 40 nouvelles places vacantes de juge ont également été publiées.

Ces postes peuvent être occupés par les stagiaires judiciaires qui termineront leur stage en septembre. En outre, les juristes qui ont récemment (ce mois-ci) réussi l'examen d'aptitude professionnelle de la magistrature peuvent également postuler à ces postes vacants.

Dans plusieurs tribunaux, un soutien est nécessaire de toute urgence. C'est le cas, par exemple, des tribunaux de la famille, qui sont manifestement surchargés. Depuis la création des tribunaux de la famille en 2014, les affaires familiales ont augmenté en nombre et en difficulté. Ce soutien peut contribuer à garantir au citoyen impliqué dans une affaire familiale une administration de la justice de qualité dans un délai raisonnable, et ceci dans un domaine où l'aspect humain est primordial. Les chambres de règlement à l'amiable des affaires familiales ont également besoin de renforts.

Le Collège des cours et tribunaux est satisfait de cette amélioration du budget mis à disposition pour ces recrutements indispensables. Cependant, un budget supplémentaire sera certainement nécessaire afin de disposer d'un nombre suffisant de magistrats pour que les cours et tribunaux puissent continuer à garantir des décisions rapides et de qualité. Ces budgets supplémentaires ont été réclamés par le Collège des cours et tribunaux.

**CONTACT & INFOS :**

**Kristine Hänsch** - Porte-parole du Collège des cours et tribunaux

Tél. : 0471/22.06.14 - E-mail : CCT-CHR.press@just.fgov.be